

Projet de service

Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

📍 15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr 🌐 www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLAONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1	7
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	7
I. CONTEXTE	8
1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION.....	8
2. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	8
II. CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT.....	9
1. EQUIPEMENTS ET SERVICES	9
2. POPULATION	10
3. VIE ECONOMIQUE	10
4. INDICATEURS DE PRECARITE	10
5. TRAJETS DES ACTIFS	11
III. PERSPECTIVES ET VALEURS DU PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	11
1. UN TERRITOIRE INVESTI.....	11
2. OBJECTIFS STRATEGIQUES	11
3. VERS LA CTG	12
IV. PETITE ENFANCE, UNE COMPETENCE INTERCOMMUNALE.....	12
1. PRESENTATION DES SERVICES PETITE ENFANCE.....	12
2. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE).....	13
3. LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)	13
4. LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP).....	13
5. ANALYSE DES BESOINS PETITE ENFANCE.....	13
V. LES PARTENARIATS.....	14
1. PARTENAIRES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS.....	14
a. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).....	14
b. Le Département.....	14
c. La Direction Départementale de La Protection des Personnes (DDPP)	15
2. PARTENAIRES SOCIO-EDUCATIFS.....	15
a. Le Centre médico-social et la PMI de Crest.....	15
b. Le CAMESOP de Crest.....	15
c. Les travailleurs sociaux de la Caf de Crest, de la Mission Locale ou des CCAS .	15
d. Les acteurs de l'emploi	15
e. Les médiathèques départementales de Crest et Aouste-Sur-Sye.....	15

f. Les associations	15
3. DES SERVICES ENGAGES DANS UN PROJET COMMUN.....	15
VI. LA PLACE DES FAMILLES	16
1. AVOIR UNE PLACE.....	16
2. UNE PLACE PHYSIQUE ET RELATIONNELLE	16
3. PARTICIPATION DES FAMILLES.....	17
a. Dans la vie de tous les jours.....	17
b. Pour accompagner des sorties.....	17
c. Les conseils de crèche	17
PARTIE 2	19
PROJET D'ACCUEIL ET PROJET EDUCATIF.....	19
CHAPITRE I – SERVICE PROPOSE.....	20
I. DUREES ET RYTHMES D'ACCUEIL	20
1. OUVERTURES.....	20
2. FERMETURES	20
II. LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL	20
1. ACCUEIL REGULIER.....	20
2. ACCUEIL OCCASIONNEL	21
3. ACCUEIL D'URGENCE	21
III. L'ACCUEIL DE TOUS	21
1. LABEL CRECHE AVIP.....	21
2. DISPOSITIF HEURES RESERVEES.....	22
3. ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE	22
CHAPITRE II – COMPETENCES MOBILISEES.....	23
I. ORGANISATION.....	23
1. ORGANISATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	23
2. ORGANISATION DE LA CRECHE « LE PETIT BOSQUET ».....	24
II. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES.....	24
1. L'EQUIPE DU PETIT BOSQUET	24
2. AUTRES COMPETENCES MOBILISEES	25
3. REUNIONS, FORMATIONS ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	25
a. Réunions d'équipe.....	25
b. Formation continue.....	26
c. Analyse des pratiques (APP) :.....	26
CHAPITRE III – PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DU PETIT BOSQUET ..	26

III. DES VALEURS COMMUNES	26
1. PROJET EDUCATIF DU POLE SOCIAL, DEMARCHE	26
2. LE PROJET	26
IV. LA VIE DU PETIT BOSQUET : ACTIONS PEDAGOGIQUES.....	27
1. UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS COMPLEMENTAIRE	27
a. Des outils pour la qualité relationnelle.....	28
2. DES ESPACES OUVERTS	28
a. L'espace d'accueil	28
b. Deux grands espaces de vie	28
c. L'espace des Moussaillons (à partir de 2 mois ½).....	28
d. L'espace des Matelots (en fonction de l'autonomie de l'enfant).....	28
3. ÉCHANGER POUR SE FAIRE CONFIANCE.....	28
a. Une communication attentive :	28
b. Mettre des mots :	29
c. L'inscription :	29
4. PREMIERS PAS A LA CRECHE	29
a. La familiarisation : de la souplesse.....	29
b. La notion de référence	29
c. Les séparations	30
5. LA VIE QUOTIDIENNE	30
a. Un accueil individualisé	30
b. Des repas conviviaux (collation/repas /goûter)	30
c. Un sommeil respecté	31
d. Des soins personnalisés, singuliers	31
e. Des ateliers ... ou non	32
6. S'VEILLER ET S'OUVRIR AU MONDE : DU QUOTIDIEN A L'EVENEMENT	32
a. Dehors, un cadre favorable :	32
b. Et dedans ?.....	33
c. L'autonomie de l'enfant.....	33
7. DES RENCONTRES ET DES REGLES.....	33
ANNEXES.....	35
I. EXTRAIT DES FICHES DE POSTE SERVICES PETITE ENFANCE.....	35
1. DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS.....	35
a. Missions.....	35
b. Compétences.....	35
2. DIRECTION ADJOINTE EN CRECHE	35

a.	Missions.....	35
b.	Compétences.....	35
3.	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS, REFERENT EDUCATIF.....	36
a.	Missions :.....	36
b.	Compétences :	36
4.	REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF, REFERENT HYGIENE ET SECURITE	36
a.	Missions :.....	36
b.	Compétences :	36
5.	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE AVEC CONTINUITE DE DIRECTION.....	36
a.	Missions :.....	36
b.	Compétences :	37
6.	ANIMATRICE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE.....	37
a.	Missions :.....	37
b.	Compétences :	37
7.	AGENT DE PROPRETE ET DE SERVICE	37
c.	Missions :.....	37
d.	Compétences générales :	37
II.	EXTRAITS DE LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (DOCUMENT DE 17 PAGES DISPONIBLE ENTIEREMENT AU SEIN DE LA CRECHE).....	38
1.	DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE	38
2.	ACCUEILLIR LES FILLES, LES GARÇONS ET LEURS FAMILLES DE LA NAISSANCE A TROIS ANS	39

INTRODUCTION

Le projet d'établissement ou de service vise à conduire les gestionnaires et les responsables des structures à formaliser les valeurs, options pédagogiques, places et fonctions qu'ils entendent assurer dans leur environnement social, ainsi que les moyens mis en œuvre pour le faire. Elaboré conjointement entre les différents acteurs du service (élus et professionnels), il doit notamment mettre en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant (cf. annexe). Son contenu est défini réglementairement.

Du fait d'une compétence intercommunale visant à optimiser et mutualiser les différents services de la petite enfance, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme (CCCPS) propose :

- Un projet social et de développement durable commun aux services petite enfance de la CCCPS. Il précise les modalités d'intégration des services dans leur environnement social et les partenariats extérieurs ainsi que la place des familles au sein des établissements. C'est la réponse de la collectivité aux problématiques rencontrées sur son territoire.
- Un projet d'accueil et pédagogique propre à chacune des structures d'accueil collectif de la CCCPS. Ce projet décrit les prestations proposées et les moyens mis en œuvre pour leur mise en application. Qu'il s'agisse de moyens matériels, humains (les compétences professionnelles mobilisées) ou techniques (les outils pédagogiques proposés)

Le projet d'établissement ou de service est donc un outil de référence pour une recherche constante de développement de la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Ce projet est l'un des éléments du dossier à transmettre au Président du Conseil Départemental (art R2324-18 code de la santé publique) pour toute demande d'avis, de création, de modification et d'évolution d'une structure. De ce fait, il est amené à évoluer au fur et à mesure des réflexions et doit s'appuyer sur une analyse des besoins du territoire, des attentes et du contexte local.

PARTIE 1



PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet social réalisé par la CCCPS, s'inscrit de manière volontariste dans une politique petite enfance, enfance, jeunesse. Il importe de favoriser l'épanouissement des enfants de tout âge et le rôle des parents sur l'ensemble d'un territoire vaste et rural, en prenant en compte les partenariats locaux.

I. CONTEXTE

1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Le code de la santé publique (art R 2324-17) définit les missions des établissements : « les établissements d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

Le code de l'action sociale et des familles (art L-214-2 et 214-7) précise les missions sociales :

- « Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. »
- « Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, prévoient les modalités, selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui lui seront proposées. »
- Enfin : « L'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants. »

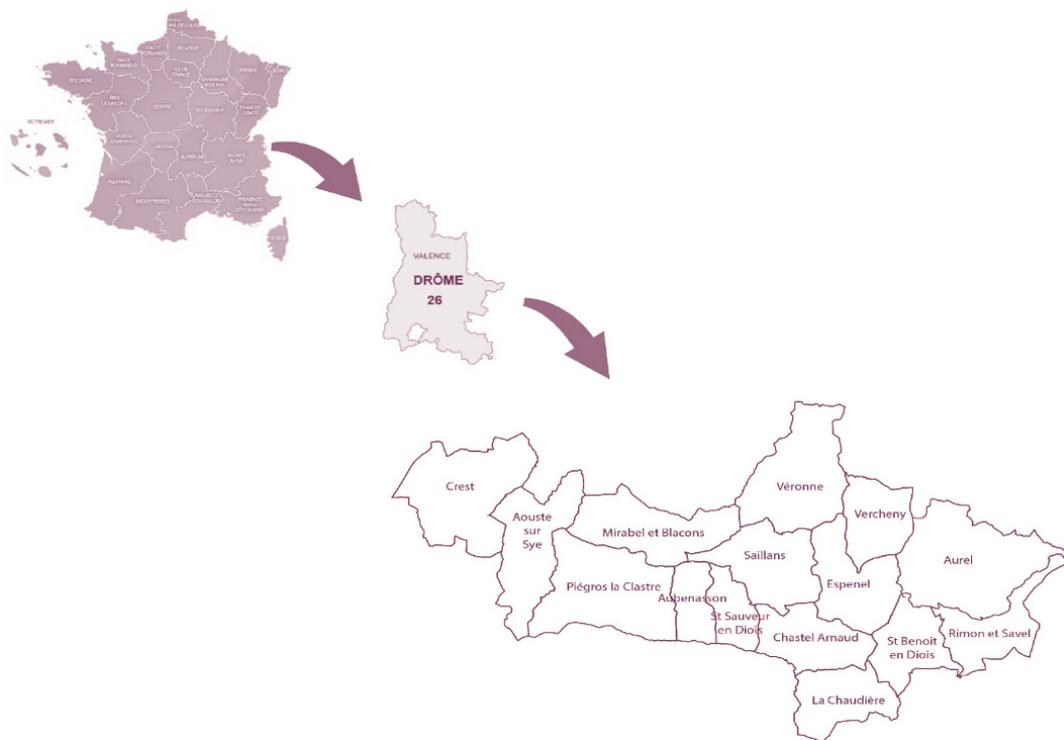
2. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme a la compétence comprenant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur l'ensemble de son territoire.

Une commission Petite enfance, enfance jeunesse (PEEJ) s'est ainsi mise en place, composée d'élus communautaires ayant pour rôle de travailler et de définir les orientations politiques de la CCCPS en ce qui concerne notamment la petite enfance.

Située au cœur de la Drôme, la CCCPS est composée de 15 communes :

- Aouste-Sur-Sye
- Aubenasson
- Aurel
- Chastel-Arnaud
- Crest
- Espenel
- La Chaudière
- Mirabel et Blacons
- Piégros-La-Clastre
- Rimon et Savel
- Saillans
- Saint Benoit en Diois
- Saint Sauveur en Diois
- Vercheny
- Véronne



Soit environ 15 600 habitants (2018). La plupart de ces communes sont situées en zone rurale.

55,9% de la population de la CCCPS se trouve à Crest ; 16,7% à Aouste-Sur-Sye, 8% à Saillans et les 20% restant dispersés entre les autres communes.

L'ensemble des communes du territoire sont en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

II. CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

1. EQUIPEMENTS ET SERVICES

La Commission PEEJ définit plusieurs axes d'actions et équipements comme :

- La petite enfance : Les Etablissements d'accueil collectif de jeunes enfants (EAJE), l'accueil individuel, le Relais Petite Enfance (RPE), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;
- La MJC, Centre Social dans ses actions spécifiques ;
- La politique jeunesse et les accueils jeunes.
- Les accueils de loisirs sans hébergement.

D'autres équipements et services à destination de la population sont présents sur le territoire et gérés par la CCCPS : des services administratifs, les services d'environnement, des équipements sportifs, des services administratifs de proximité.

Sur le territoire de la communauté de communes, de nombreux autres services sont utiles aux familles, jeunes enfants et jeunes :

- Les écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées
- Le Centre Médico-Social avec un service de consultation PMI
- Les permanences de la CAF, de la MSA, de la CPAM ou du Trésor Public par exemple
- La Mission Locale
- Des maisons de service au public
- Un hôpital
- Des bâtiments culturels : cinéma, médiathèque...
- Les espaces de vie sociale
- Le service de Pôle emploi

2. POPULATION

La CCCPS a vu sa population augmenter de 1.1% entre 2012 et 2017 soit une augmentation supérieure à celle du département. Cette augmentation se poursuit car le Cœur de Drôme est une région attractive. En effet, les 2/3 de la croissance démographique s'expliquent par l'arrivée de populations exogènes.

Malgré ce fort dynamisme, la population est plutôt vieillissante en particulier sur certaines communes.

On observe sur le territoire un desserrement des ménages comme sur l'ensemble du territoire national ce qui traduit les mutations profondes de la société : allongement de la durée de vie, recul de l'âge de mise en couple ou augmentation du nombre de séparations. Ce phénomène fait entre autres, croître le besoin de logement plus vite que la population. Par ailleurs, cela conduit à une augmentation marquée des familles monoparentales. Leur nombre a augmenté de 38 % entre 2010 et 2015. Ces familles monoparentales sont généralement dans des situations plus précaires que les autres familles pour arriver parfois à des situations de pauvreté à prendre en considération.

3. VIE ECONOMIQUE

L'économie sur le territoire de la CCCPS est plutôt dynamique et portée essentiellement par un tissu de TPE (88% de l'emploi sur le territoire). Cette économie est concentrée sur deux pôles principaux Crest et Aouste-Sur-Sye. On trouve par ailleurs plusieurs petites industries dynamiques. Les principaux secteurs d'activité sont l'agriculture, le commerce-service, la construction, l'industrie et l'administration.

4. INDICATEURS DE PRECARITE

Les évolutions observées ces dernières années tendent à confirmer le caractère « modeste » de la population du territoire. 48 % de la population est allocataire. C'est moins que dans le département. Toutefois un plus grand nombre d'allocataires sont bénéficiaires de minima sociaux.

Avec un taux d'emploi et d'activité de 76.7%, un taux de chômage de 17.1% en 2020, un taux de pauvreté de 16%, le territoire est plus pauvre que la moyenne départementale.

De plus, la CCCPS se caractérise par une forte proportion d'allocataires isolés (46% à l'échelle intercommunale, 43% dans le département).

Enfin, la pauvreté frappe plus fortement les familles monoparentales qui sont 62% à vivre sous le seuil des bas revenus (contre 55% dans la Drôme).

Ces indicateurs de précarité sont plus accentués sur la commune de Crest.

5. TRAJETS DES ACTIFS

45% des actifs travaillent sur leur commune d'habitation. Les trajets pendulaires se font en direction de Valence et de la collectivité voisine, la CCVD.

Les déplacements domicile-travail sont donc réduits en termes de distance mais restent très nombreux.

En ce qui concerne le territoire de provenance des actifs travaillant sur le territoire, une majeure partie provient de la CCCPS elle-même (59,6%).

III. PERSPECTIVES ET VALEURS DU PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. UN TERRITOIRE INVESTI

Prenant en compte l'état et le diagnostic de ce territoire, les élus de la CCCPS ont exprimé, en amont du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), une vision, souhaitant faire de ce territoire un éco-territoire vivant, solidaire et inventif.

Impliquée depuis des décennies dans le développement durable, la CCCPS, consciente des enjeux d'un milieu rural qui se développe a investi divers projets et dispositifs :

- Le Projet Biovallée®
- Le dispositif LEADER ;
- Le dispositif TEPOS (territoire à énergie positive) ;
- Le dispositif TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) ;
- Le CRTE (contrat de relance et de transition écologique)
- Le projet Vélo et Territoires ;
- Le dispositif TIGA (territoire d'innovation de grande ambition).

Autant d'actions qui inscrivent la CCCPS dans une orientation générale : **La transition, source de développement économique durable et inclusif pour le bien-être et le bien devenir d'un territoire rural.**

2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

La CCCPS porte une vision, voulant agir, avec l'appui de toutes les forces vives du territoire pour préserver et valoriser ses richesses naturelles, culturelles, économiques au bénéfice du bien-être et du bien-devenir en territoire rural. La transition écologique et sociale est le cadre de tous ses projets.

Une ambition politique s'exprime alors sur le plan des services aux populations :

Développer et adapter des services de proximité pour répondre aux besoins de la population.

Un engagement fort doit permettre à chacun, quel que soit son âge, son parcours, ses moyens, de bien vivre à la CCCPS, en ayant accès aux équipements et services dont il a besoin. Cet engagement vise à faire du cœur de Drôme un espace choisi, solidaire où chacun peut trouver sa place et construire son avenir.

En s'appuyant sur le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de la Drôme, concrètement, pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, plusieurs objectifs se dégagent :

- Atteindre une offre d'accueil des enfants de qualité et qui réponde aux besoins spécifiques des familles (par exemple : horaires élargis, accueil du handicap et des personnes isolées ou en insertion...)
- Mettre l'enfance et la jeunesse au cœur du projet de la CCCPS en coopération avec les acteurs locaux.
- Prévenir et réduire l'isolement social, géographique, culturel.

3. VERS LA CTG

Aujourd'hui, la CAF de la Drôme souhaite renforcer la coordination et la transversalité des actions avec ses partenaires. Dans le but d'un investissement social renforcé en direction des familles, l'analyse conjointe des enjeux doit permettre un projet de territoire adapté aux besoins locaux des familles.

La CCCPS a décidé en 2022 de s'engager dans la démarche de la Convention Territoriale Globale pour une mise en œuvre en 2023.

Portée par une chargée de coopération au sein de la collectivité, la démarche partenariale prend tout son sens ici, puisqu'une attention particulière sera portée aux publics les plus fragiles et à leurs besoins spécifiques

IV. PETITE ENFANCE, UNE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

1. PRÉSENTATION DES SERVICES PETITE ENFANCE

Le portrait social élaboré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme observe une politique petite enfance bien déployée sur l'ensemble du territoire. Les élus ont une attention particulière à l'équilibre entre l'accueil collectif et l'accueil individuel.

132 naissances ont été enregistrées sur la CCCPS en 2020. Pourtant, globalement le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans est en diminution depuis 2016, en particulier pour les enfants de moins de trois ans.

1 enfant sur 2 de moins de 3 ans vit avec des parents en emploi et un enfant sur 5 vit dans une famille à bas revenus.

Il est à noter qu'avec 301 places potentielles pour 430 enfants, le taux de couverture de la CCCPS est de 70 places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans (58.8 % en Drôme). L'offre d'accueil doit prendre en compte ces données pour s'adapter au mieux aux besoins des parents de jeunes enfants.

Coordonnés dans un service dédié, les services petite enfance de la collectivité sont en lien permanent. L'objectif est de favoriser l'émergence de valeurs communes, de mutualiser les ressources et d'essayer d'apporter une réponse cohérente et concertée aux besoins des familles.

Le service petite enfance comprend :

- Les accueils collectifs de jeunes enfants
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Le Relais Petite Enfance
- Un service mutualisé

2. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)

Ils sont au nombre de quatre et offrent 73 places d'accueil par jour aux jeunes enfants. Ils proposent aux familles un accueil régulier ou occasionnel en petits groupes.

Catégorie	Nom	Gestion	Année d'ouverture	Age de enfants	Nombre de places
Micro-crèche	Les Marrassous	CCCPS	2014	2.5 mois à 6 ans	10
Crèche	Le petit Bosquet	CCCPS	2007	2.5 mois à 6 ans	34
Petite crèche	Les Tchoupinets	CCCPS	2003	2.5 mois à 6 ans	17
Petite crèche	Les p'tits bouts	Association	2001	3 mois à 6 ans	12

Les trois structures en gestion intercommunales disposent d'un service mutualisé avec :

- Une référente santé et accueil inclusif, sécurité et hygiène.
- Une équipe de remplaçants

3. LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le Relais Petite Enfance La Passerelle des Pillous rayonne sur l'ensemble du territoire. Basé sur Crest, il propose des permanences à Saillans. Les temps collectifs destinés aux assistants maternels agréés sont en itinérance sur toute la vallée à Crest, Aouste-sur-Sye, Piégros-La-Clastre et Saillans.

Il permet aux 110 assistants maternels agréés et à tous les parents de jeunes enfants de trouver des informations et conseils. Depuis 2019, organisé en « guichet unique » le RPE assure une mission d'information globale sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants, organise les demandes de places en crèche et la commission d'attribution des places.

4. LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents Tiss'âges accueille les enfants de moins de quatre ans accompagnés de leurs parents. Il est anonyme, gratuit et ouvert à tous. Proposant environ 46 temps d'accueil par an, il permet aux parents de jeunes enfants de rompre leur isolement éventuel et de rencontrer d'autres familles dans un cadre chaleureux et serein, non jugeant.

5. ANALYSE DES BESOINS PETITE ENFANCE

En 2021, la CCCPS a souhaité préciser son regard en faisant réaliser une étude de besoin Petite enfance sur le territoire. Il était nécessaire de mettre en perspective les besoins ressentis, exprimés, les besoins réels et la pertinence des actions.

On peut retenir de cette étude :

- Une structure socio-économique des familles qui montre un besoin plutôt en accueil régulier à
- Une solution d'accueil pour chaque demande exprimée bien qu'elle ne soit pas toujours satisfaisante pour les familles.

- temps partiel ou accueil occasionnel en particulier sur la commune de Crest.
- La recherche par la CCCPS d'un équilibre sur le territoire entre accueil individuel et accueil collectif.
- Un nombre de demandes de places en crèche important reflétant l'envie et/ou le besoin d'accueil collectif de la part des familles
- La difficulté de trouver des solutions adéquates en cours d'année et hors commission d'attribution.
- Environ 40% de réponses positives pour l'accueil collectif en crèches.
- Une diminution du nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire et par conséquent de places en accueil individuel.

Avec un fonctionnement général souple, les structures d'accueil collectif s'efforcent de s'ouvrir à toutes les familles quelles que soient leur origine et leur situation sociale et professionnelle. L'établissement d'accueil de jeunes enfants ne peut être vu uniquement comme un mode de garde. C'est un lieu de vie qui doit permettre la mixité sociale, l'intégration, la socialisation et l'accompagnement à la fonction parentale.

En effet, accueil régulier ou occasionnel, temps plein ou temps partiel, les horaires et les contrats sont adaptés au plus près des besoins de chaque famille. Dans un contexte évolutif, chacun doit pouvoir trouver sa place quelle que soit la situation des parents.

Conscient de la baisse du nombre de places en accueil individuel, le Relais petite enfance accompagne les assistants maternels et répond aux interrogations des professionnels et parents. La promotion et la valorisation du métier d'assistant maternel agréé sont partie intégrante des missions du RPE en particulier depuis 2021.

V. LES PARTENARIATS

1. PARTENAIRES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS

a. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Elles sont des partenaires importants pour le fonctionnement des structures. La CAF établira avec la CCCPS gestionnaire une Convention territoriale globale (CTG) qui déterminera entre autres les actions sur le territoire pour la petite enfance et les modalités de leur application. Le versement de la Prestation de Service Unique soumis à convention valorise le fonctionnement souple des EAJE.

La CAF est aussi un partenaire technique pour l'élaboration de ces contrats et l'application de règles de fonctionnement directement en liens.

Une convention est signée avec la CAF, ainsi qu'avec la MSA.

La CAF accorde aussi des subventions d'investissement indispensables à la modernisation des équipements.

b. Le Département

À travers le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le président du Conseil Départemental donne un avis pour l'ouverture et le fonctionnement « en sécurité » des EAJE. Il veille à l'application des règles de sécurité, d'encadrement des enfants (taux d'encadrement, diplômes des professionnels ...). Une visite annuelle des établissements a lieu, ainsi qu'à chaque évolution du service (agrandissement ...).

c. La Direction Départementale de La Protection des Personnes (DDPP)

Veille et contrôle les conditions de réception et de conservation des repas des enfants.

2. PARTENAIRES SOCIO-EDUCATIFS

a. Le Centre médico-social et la PMI de Crest

Services du Conseil Départemental, ils sont en relation étroite avec les crèches pour l'accueil de certaines familles ou le suivi de certains enfants. Une convention est établie pour réserver des heures d'accueil spécifiques. (Cf. projet d'accueil)

b. Le CAMESOP de Crest

Il est l'interlocuteur principal des professionnels lors de l'accueil d'enfants en situation de handicap si l'enfant y est suivi. C'est un partenaire qui offre aussi des formations à destination des professionnels de la petite enfance et de l'enfance.

c. Les travailleurs sociaux de la Caf de Crest, de la Mission Locale ou des CCAS

Ils connaissent la souplesse de fonctionnement des établissements et les actions menées pour l'accueil de familles en situation d'insertion.

d. Les acteurs de l'emploi

Le service Accompagnement global de pôle emploi, ainsi que le service d'instruction du RSA à la mission locale sont des partenaires privilégiés et référents dans le cadre du dispositif de labellisation crèche « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » (cf. projet d'accueil)

e. Les médiathèques départementales de Crest et Aouste-Sur-Sye

Les médiathèques départementales sont des partenaires privilégiés de l'ensemble des services. Elles proposent des animations au sein des locaux de la médiathèque pour les enfants des EAJE ainsi que pour les assistants maternels. Les prêts de livres aux structures sont possibles et importants. Ils permettent aux services d'offrir diversité et qualité aux jeunes enfants.

f. Les associations

Différentes associations sur le territoire sont en lien avec l'enfance, la parentalité, le jeu, la famille. Ces associations sont sollicitées pour des actions ponctuelles ou régulières. Elles font surtout partie intégrante d'un réseau de partenaires locaux et dynamiques facilement identifiables sur cette petite communauté de communes.

3. DES SERVICES ENGAGÉS DANS UN PROJET COMMUN

Le service petite enfance se retrouve autour de projets communs, réguliers ou ponctuels, internes ou associés :

- **La fête de Noël** réunit parents, enfants et professionnels des EAJE, du RPE, du LAEP et de l'ALSH.
- **La Fête des petits**, qui change de nom, de thème, de date et de lieu offre chaque année un évènement pour les plus jeunes et leurs familles. Créativité, mouvement, musique et

instants parents-enfants, sont les maîtres mots de ce moment partagé issu des comités petite enfance. Les services petite enfance et les associations partenaires préparent et animent conjointement cet événement.

- **La « Malle à jeux »** permet à l'ensemble des services petite enfance et enfance, de mutualiser jeux, livres, malles à thème (déguisements, musique...)
- **La journée pédagogique** rassemble une fois par an les professionnels des accueils collectifs de la CCCPS autour d'un thème de réflexion en lien avec leurs pratiques professionnelles.
- Ponctuellement, des **formations sur site** en commun peuvent être organisées (HACCP, bébé signes...)

Les services essaient aussi de participer à d'autres réseaux mis en place par les centres sociaux du territoire :

- Les crèches et le LAEP participent au réseau parentalité du territoire
- La coordinatrice se rend au réseau des partenaires sociaux et éducatifs
- Les réseaux plus ciblés, professionnels, destinés par exemple aux animatrices de RPE ou aux coordinatrices, sont aussi plébiscités et permettent de s'informer et d'échanger sur les pratiques.

Ce travail en réseau nourrit les échanges, favorise l'interconnaissance et impulse parfois la mise en œuvre de projets communs.

VI. LA PLACE DES FAMILLES

1. AVOIR UNE PLACE

La famille qui entoure l'enfant est reconnue et considérée comme partenaire compétent et indispensable.

Par leurs observations, remarques, les familles peuvent participer à l'amélioration de la vie de la structure en exprimant leurs besoins spécifiques, leurs valeurs, leurs observations.

En reconnaissant une place aux familles, au sens propre comme au sens figuré, et en développant la coopération éducative, on favorise le développement d'une continuité et d'une cohérence dans l'éducation apportée à l'enfant et on limite au maximum la rupture entre vie familiale et vie à la crèche.

2. UNE PLACE PHYSIQUE ET RELATIONNELLE

Les halls d'entrée sont spacieux, pourvus de sièges pour permettre aux familles de s'arrêter, prendre le temps, discuter avec leur enfant, des professionnels et d'autres parents. Le bureau de la responsable est généralement ouvert pour permettre des échanges informels et/ou spontanés. Enfin, dès les premiers accueils, les parents sont invités à pénétrer dans les salles d'activité. Ils peuvent s'y arrêter le temps qu'ils veulent.

La reconnaissance physique de cette place met en exergue la place relationnelle qui est faite à chacun et la possibilité de dialogue offerte. Les conseils de crèches établis dans les structures en sont la continuité.

En mettant en place dès les premières rencontres les conditions de dialogue et d'échanges décrites dans le projet pédagogique, la structure tend à favoriser une confiance indispensable à la coopération éducative souhaitée.

3. PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation et l'implication des parents dans les crèches est souhaitée et incitée mais pas obligatoire. Les équipes considèrent que pour être ouvert à tous et au plus grand nombre il faut prendre en considération les rythmes de vie différents des familles ainsi que les souhaits de discrétion ou de réserve, d'éventuelle distance avec la vie de la crèche. Ainsi, chacun est libre de s'impliquer ou non, à son rythme et s'il en ressent le besoin ou l'envie. Outre les réunions, différentes occasions s'offrent aux parents pour participer :

a. Dans la vie de tous les jours

En faisant profiter régulièrement ou exceptionnellement d'un talent particulier ou en partageant une envie : jouer d'un instrument de musique, chanter, danser, raconter des histoires, apporter un met particulier, un gâteau ou autre ;
En apportant des objets de récupération divers, de vieux vêtements ou autres.

b. Pour accompagner des sorties

À la médiathèque, au marché, à un spectacle ou en promenade....

c. Les conseils de crèche

Depuis l'automne 2021, la CCCPS a mis en place et en œuvre les conseils de crèche pour les trois EAJE qu'elle gère directement. Ces conseils de crèche mettent en relation parents, direction et élus dans le souci de rechercher l'écoute et la concertation. Ils sont composés :

- D'un nombre de représentant de parents proportionnel à la taille de la structure (4 parents au Petit Bosquet, 3 parents aux Tchoupinets, 2 parents aux Marrassous)
- De la coordinatrice petite enfance
- De deux élus : l'un représentant la CCCPS, l'autre, représentant la commune d'implantation de la structure et la CCCPS.

Si le conseil de crèche n'est pas un lieu de décision à proprement parlé, il a toutefois plusieurs ambitions :

- Associer les familles à la vie de la crèche
- Permettre un temps d'écoute des besoins et idées sur le fonctionnement des structures
- Favoriser l'expression et la participation des familles à la vie de la crèche
- Permettre à tous de se comprendre, expliquer les processus de décisions intercommunaux.

Amenés à évoluer au gré de l'expérience, il est aujourd'hui proposé que les parents représentants s'engagent sur la base du volontariat. Ils proposent un ordre du jour qui s'associe à celui de la collectivité si besoin le jour du conseil.

Il est prévu deux rencontres par an par établissement, à l'automne et au printemps.

CONCLUSION

S'appuyant sur des données concrètes et des volontés politiques, le projet social et de développement durable évoluera au fur et à mesure des ressources, des besoins et des caractéristiques de la population du territoire.

Les enjeux et évolutions vont être pris en compte par les équipes techniques et éducatives pour garantir aux enfants et à leurs familles un accueil ouvert à tous et de qualité. Les projets d'accueil et éducatifs propres à chaque établissement d'accueil collectif des jeunes enfants en sont la proposition.

PARTIE 2



PROJET D'ACCUEIL ET PROJET EDUCATIF

Crèche « Le Petit Bosquet » à Crest

Septembre 2022

INTRODUCTION

Le projet d'accueil, propre à chaque établissement, présente les prestations d'accueil proposées et les compétences professionnelles mobilisées pour mener à bien ces accueils.

Le projet éducatif et pédagogique lui, précise les dispositions prises pour accueillir tous les enfants de façon qualitative et adaptée. Ce projet, mené conjointement par l'équipe de professionnelles accueillant les enfants et le service est donc propre à chaque établissement.

CHAPITRE I – SERVICE PROPOSE

I. DUREES ET RYTHMES D'ACCUEIL

1. OUVERTURES

L'établissement est ouvert : du Lundi au Vendredi de 7h15 à 18h45 environ 47 semaines par an

2. FERMETURES

L'établissement est fermé :

- 3 semaines consécutives au mois d'août,
- 1 semaine au printemps,
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'an,
- Jours fériés et pont de l'ascension,
- 1 journée de fermeture par an pour le travail pédagogique des équipes.

II. LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL

La crèche Le Petit Bosquet propose un accueil collectif régulier, occasionnel et d'urgence aux jeunes enfants quelle que soit leur situation. Tout parent peut être accueilli sur rendez-vous avec la directrice ou auprès du Relais Petite Enfance (RPE). Après analyse des besoins de la famille, un accueil contractualisé ou non peut être proposé.

1. ACCUEIL REGULIER

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles quelle que soit la durée de l'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine).

Au Petit Bosquet, 30 places par jour sont consacrées à l'accueil régulier. Cet accueil régulier peut couvrir une heure d'accueil chaque semaine ou la totalité de l'amplitude d'ouverture de la structure. La seule condition étant pour la famille, de faire une demande de pré-inscription auprès du relais Petite Enfance. Selon la période, le temps demandé et l'occupation de la structure, cette demande fait l'objet d'un passage en commission d'attribution.

Tout parent dont l'enfant est accueilli en régulier peut faire la demande ponctuelle d'heures ou de jours supplémentaires aux besoins exprimés dans le contrat d'accueil. Si les effectifs le permettent, la demande sera accordée. Consciente des contraintes sociales et professionnelles des familles d'aujourd'hui, de leur probable isolement familial et des difficultés à faire appel à d'autres services, la crèche a un fonctionnement le plus souple possible pour s'adapter au mieux aux besoins des parents et de l'enfant.

2. ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. Cet accueil peut se faire quel que soit le nombre d'heures par jour. Au Petit Bosquet, quatre places chaque jour sont consacrées à l'accueil occasionnel.

3. ACCUEIL D'URGENCE

L'accueil est d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

III. L'ACCUEIL DE TOUS

D'une manière générale et quand cela est possible la crèche Le Petit Bosquet cherche à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes isolées ainsi que de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

1. LABEL CRECHE AVIP

En outre, la CCCPS porte le projet de la labellisation crèche AVIP (à Vocation d'Insertion Professionnelle) pour la crèche Le Petit Bosquet en relation avec les partenaires de l'emploi et la CNAF.

A ce titre, quatre places sont dédiées à l'insertion sociale et professionnelle de parents en difficulté pour retrouver un emploi du fait de l'absence de solution d'accueil pérenne pour leur jeune enfant. Les parents sont demandeurs d'emploi et volontaires pour s'engager dans une recherche d'emploi intensive pouvant comprendre une période de formation. Ces places sont proposées en priorité aux personnes isolées ayant la charge d'un ou plusieurs enfants de moins de trois ans.

Les familles bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle. Elles sont adressées par les services de la mission locale, pôle emploi, ou tout autre acteur accompagnant les personnes dans leur insertion professionnelle. C'est le

partenaire emploi-insertion qui contacte le RPE pour demander une place. Une fois les besoins et disponibilités étudiés, la famille prend contact avec la directrice du Petit Bosquet.

Un contrat tripartite réunit la famille, le partenaire emploi et la crèche du petit bosquet. Il est signé pour une période de six mois et renouvelable une fois. L'accueil de l'enfant se fait ensuite en accueil régulier au sein de l'établissement.

2. DISPOSITIF HEURES RESERVEES

Dans le cadre d'une convention entre le département et la CCCPS et dans l'objectif de soutien aux familles présentant des besoins spécifiques sur le plan de la santé et du développement, de l'éducation et de la relation, la crèche Le Petit Bosquet réserve un volume d'heures pour certains enfants, en partenariat avec le Département de la Drôme.

1060 heures par an sont réservées sur l'ensemble des trois structures de la CCCPS pour ces enfants. Il n'y a pas de minimum ni maximum d'heures hebdomadaires dans ce dispositif. Toutefois un contrat tripartite est signé entre la famille, la crèche du Petit bosquet et le service départemental de PMI. Le médecin de PMI, seul, détermine les familles pouvant bénéficier du dispositif.

La famille s'engage à amener son enfant à la crèche lors des temps réservés. La crèche s'engage à réserver du temps pour l'enfant et la famille. Un bilan semestriel est obligatoire à l'issue duquel le contrat peut être renouvelé pour une période de 6 mois.

3. ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

La crèche peut accueillir des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique. L'enfant est bénéficiaire de l'AEEH ou en cours de détection du handicap.

Un partenariat soutenu existe avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMESOP) de Crest. La crèche fera le maximum pour accueillir tout enfant en situation de handicap ou de maladie chronique. Un projet d'accueil et des rencontres régulières sont organisées pour accueillir au mieux l'enfant. La référente santé, en collaboration avec la directrice de l'établissement, la famille, l'équipe pluridisciplinaire entourant l'enfant, évalue les moyens et conditions de mise en œuvre de cet accueil.

CHAPITRE II – COMPETENCES MOBILISEES

I. ORGANISATION

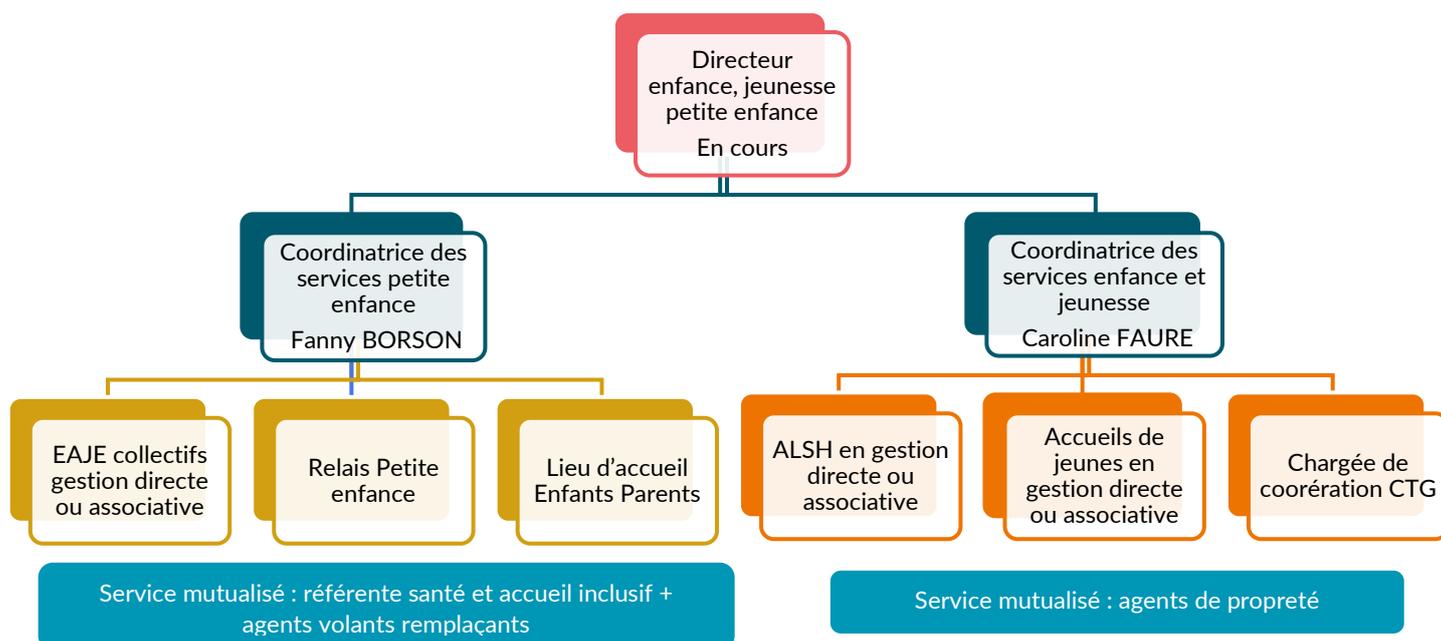
La crèche Le Petit Bosquet est un service géré par la Communauté de Commune du Crestois et du Pays de Saillans dont le Président est Monsieur Denis BENOIT. Par conséquent, l'ensemble du service et des professionnels évoluent au sein du service Petite Enfance, enfance, jeunesse de la CCCPS.

1. ORGANISATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

La directrice du service est Gaëlle Monteret. Elle encadre les coordinatrices des services petite enfance, enfance et jeunesse, Fanny Borson et Caroline Faure.

Les services petite enfance comprennent :

- Une petite crèche de 12 places en gestion associative
- Une micro-crèche de 10 places gérée par la CCCPS ;
- Une petite crèche de 17 places gérée par la CCCPS ;
- La crèche du Petit bosquet de 34 places gérée par la CCCPS ;
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents ;
- Un relais Petite Enfance
- Une référente Santé et accueil inclusif qui intervient sur l'ensemble des structures petite enfance de la CCCPS, ainsi qu'une équipe tournante de remplaçants



2. ORGANISATION DE LA CRECHE « LE PETIT BOSQUET »

Directrice du Petit Bosquet : Céline ARGENTIN

Directrice adjointe : Sylvie VICENTE

Référente santé et
accueil inclusif,
continuité de direction :
Sarah BUFFAUD

4 auxiliaires de
puériculture en
continuité de direction

5 accompagnants
éducatif petite enfance

1 Educatrice en
continuité de direction

2 agents de service et
de propreté

II. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1. L'EQUIPE DU PETIT BOSQUET

Le développement du service et son organisation impliquent de s'appuyer sur des compétences éducatives valorisées. Une équipe stabilisée, comprenant un nombre élevé de personnes diplômées de la petite enfance, d'une longue expérience de travail en commun, permet une belle cohérence éducative tout en favorisant un dynamisme indispensable.

Par ailleurs, le développement de projets mutualisés avec les autres services du pôle, permet une multiplication des actions et évènements en direction des jeunes enfants, des familles et des professionnels.

Quinze agents travaillent régulièrement au Petit bosquet.

FONCTION (CF ANNEXE)	QUALIFICATION	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Directrice	Educatrice de jeunes enfants	35h
Directrice adjointe et encadrement des enfants	Educatrice	35h
Référente éducative continuité de direction et encadrement des enfants	Educatrice de jeunes enfants	35h
Référente santé et accueil inclusif continuité de direction	Infirmière	14.5h
Continuité de direction et encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	35h
Continuité de direction et encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	30h

Continuité de direction et encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	22.5 h
Continuité de direction et encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	35h
Encadrement des enfants	CAP petite enfance	35h
Encadrement des enfants	CAP petite enfance	35h
Encadrement des enfants	CAP petite enfance	35h
Encadrement des enfants	CAP petite enfance	32h
Encadrement des enfants	CAP petite enfance mutualisé	9.5h
Agent de service et de propreté	Baccalauréat	31h
Agent de service et de propreté	Sans	18h

Il est important de prendre en compte que trois agents volants, diplômés de la petite enfance interviennent régulièrement sur les crèches de la collectivité. Ils assurent les remplacements de tous les professionnels, permettant à ces derniers de partir en congé, en formation ou autre sans conséquences sur le taux d'encadrement des enfants. Leur intervention « en renfort » permet aussi aux enfants et professionnels de faire des sorties ou d'envisager des événements particuliers mobilisant plus de personnel.

2. AUTRES COMPETENCES MOBILISEES

Le médecin de crèche : Le Dr DUBOIS MOREL, médecin généraliste spécialisé en pédiatrie travaille en étroite collaboration avec l'infirmière, référente santé et accueil inclusif. Joignable chaque jour au téléphone pour guider l'équipe en cas de questionnement, ce médecin intervient sur site 6 heures dans l'année pour rencontrer les équipes et donner un avis sur les protocoles mis en œuvre.

Ponctuellement, l'équipe pourra faire appel à des personnes extérieures qui interviendront auprès des enfants et/ou formeront les professionnels.

Tout au long de l'année, Le Petit Bosquet accueille des élèves stagiaires issus de formations de tous niveaux (3^{ème} et 4^{ème} découverte, AVS, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, immersion professionnelle, éducateurs de jeunes enfants...). La structure tient ainsi à participer à l'insertion professionnelle de son territoire, à valoriser les compétences ainsi qu'à se positionner clairement comme site qualifiant. L'ensemble de l'équipe est impliqué dans cet objectif et participe à cette organisation.

3. REUNIONS, FORMATIONS ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

a. Réunions d'équipe

Toute l'équipe se réunit 2 heures par mois pour des réunions portant sur l'organisation, la réflexion pédagogique, les relations internes avec les familles ou les enfants, les projets de la structure ou de son environnement.

b. Formation continue

D'une manière générale, lorsque cela est possible, chaque membre de l'équipe quelle que soit ses fonctions, essaye de participer au minimum à une formation par an dans le cadre de la formation continue. De plus, une journée pédagogique destinée à l'approfondissement d'un sujet, réunit l'ensemble des personnels des crèches gérées par la CCCPS une fois par an.

c. Analyse des pratiques (APP) :

L'équipe de professionnels encadrant les enfants participe à 10 heures d'APP par an, animées par un intervenant spécialisé qualifié.

La directrice de l'établissement participe à 10 heures d'APP par an avec les autres directrices animées par un intervenant spécialisé qualifié.

CHAPITRE III – PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DU PETIT BOSQUET

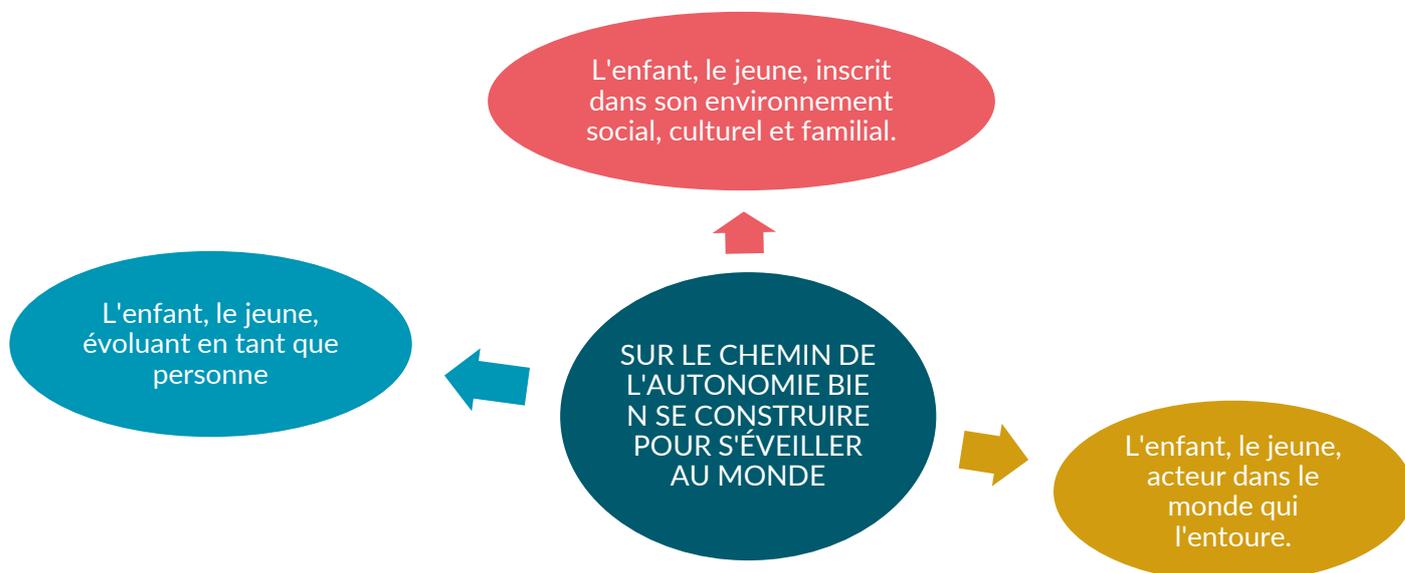
Les projets éducatifs et pédagogiques auxquels se réfère « le Petit Bosquet », vont permettre de déterminer de quelle manière ses enjeux et évolutions peuvent être pris en compte par les équipes éducatives, pour garantir un accueil de qualité aux enfants et à leurs parents.

III. DES VALEURS COMMUNES

1. PROJET EDUCATIF DU POLE SOCIAL, DEMARCHE

Le Conseil Communautaire a souhaité que les services EAJE, l'ALSH de Crest et le RPE s'appuient sur des valeurs communes pour mener leurs projets pédagogiques. Cette concertation engage les services pour le développement de l'enfant, du jeune et du territoire. Un projet éducatif commun au pôle social de la CCCPS traduit donc une volonté politique énoncée plus haut et met en avant les valeurs éducatives de la CCCPS.

2. LE PROJET



L'ENFANT, LE JEUNE, EVOLUANT EN TANT QUE PERSONNE	L'ENFANT, LE JEUNE, INSCRIT DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, CULTUREL ET FAMILIAL.	L'ENFANT, LE JEUNE, ACTEUR DANS LE MONDE QUI L'ENTOURE.
<ul style="list-style-type: none"> • Construire une image positive de lui même • Respecter la conscience de son propre corps • Respecter des besoins et rythmes de chacun • Pratiquer la bienveillance, développer l'estime de soi et la confiance réciproque • Pouvoir exprimer des émotions, des sentiments • Avoir la liberté de choisir et de dire • Encourager la spontanéité, la curiosité et l'originalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les compétences parentales • Développer la coopération éducative (parents/professionnels) • Renforcer les liens intergénérationnels • Favoriser les rencontres locales et partenariales 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser l'enfant ou le jeune au respect de la nature et de l'environnement • Encourager l'initiative et la responsabilité • Respecter les différences • Apprendre à vivre avec d'autres, en société dans un cadre réglementé

IV. LA VIE DU PETIT BOSQUET : ACTIONS PEDAGOGIQUES

La crèche Le Petit Bosquet est un lieu d'accueil dans lequel les enfants apprennent à évoluer sereinement au cours des journées.

S'appuyant sur les notions d'éducation bienveillante et de communication positive, l'équipe de professionnels prend en compte l'enfant dans son individualité, là où il en est de son développement, de ses besoins affectifs et physiologiques, de son histoire familiale et de son environnement.

Ce projet, réfléchi collectivement, s'inscrit dans les valeurs exprimées par le projet social. Il décrit les objectifs à atteindre et les moyens mis en œuvre pour assurer un accueil dans les meilleures conditions. Colonne vertébrale du travail d'équipe, il permet cohérence et continuité éducative quelle que soit l'évolution du lieu, des professionnels et des familles accueillies. Il est donc amené à s'enrichir régulièrement, grâce aux réflexions de chacun, aux évolutions des connaissances et des compétences de l'équipe éducative.

1. UNE EQUIPE DE PROFESSIONNELS COMPLEMENTAIRE

L'équipe est composée de professionnels de la petite enfance d'horizons variés : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, animateurs petite enfance, infirmier, chacun apporte sa pierre dans l'accueil et l'attention au développement de l'enfant. Aussi, quelles que soient les conditions d'accueil, les situations et les familles, l'équipe de professionnels souhaite apporter à l'enfant, par des paroles et des attitudes adaptées, la sécurité matérielle, physique et affective qui lui permet de grandir sereinement.

a. Des outils pour la qualité relationnelle

L'équipe bénéficie d'une formation commune à la communication gestuelle préverbale avec l'enfant.

Un projet sur les émotions s'inscrit durablement dans la relation entre les enfants et les professionnels à travers des outils de communication visuels (tableau d'affichage dans le hall d'entrée, boîte à émotions, jeu de memory émotions...).

Ces outils, piliers du projet de la structure, influencent la qualité des relations entre enfants et adultes et offre à l'enfant la reconnaissance précoce de ses interactions.

Cette qualité des relations est recherchée à tous les niveaux. Ainsi, des réunions d'équipe mensuelles alimentent la réflexion. Les séances d'analyses de la pratique professionnelle régulières et la Journée pédagogique annuelle approfondissent et précisent les pratiques.

« Une équipe soudée qui se concerte pour faire commun dans l'intérêt de l'enfant »

2. DES ESPACES OUVERTS

a. L'espace d'accueil

Il est délimité et aménagé de façon à ce que parents et enfants aient envie de pousser la porte. Il est suffisamment ouvert tout en conservant un espace d'intimité possible. Par son aménagement, l'équipe souhaite montrer que tous, parents, enfants, visiteurs, ont leur place effective dans le lieu de vie.

b. Deux grands espaces de vie

Ils séparent les plus grands des plus jeunes. Cela permet à chacun d'avoir suffisamment d'espace propre pour s'exprimer et jouer librement ou de privilégier le petit groupe pour une sécurité matérielle et affective plus sereine. La circulation entre les espaces est pourtant encouragée pour conserver un lieu de vie unifié et favoriser les rencontres et la stimulation.

Dans tous les cas la « mise à disposition » incite l'enfant à faire des expériences par lui-même pour quitter peu à peu sa dépendance initiale et rechercher l'autonomie.

c. L'espace des Moussaillons (à partir de 2 mois ½)

Il cherche à répondre aux besoins d'explorations motrices et sensorielles : pousser, tirer, traîner, porter, toucher... Autant d'occasions d'observer, d'apprendre et de progresser dans le plaisir et la joie.

d. L'espace des Matelots (en fonction de l'autonomie de l'enfant)

Il a de nombreux jeux mis à disposition. Des aménagements sont prévus pour varier les propositions : jeux symboliques (ou d'imitation), coin calme, explorations motrices ou sensorielles, jeux d'apprentissage ...

Un atelier offre des possibilités d'activités plus encadrées et en petit groupe.

3. ÉCHANGER POUR SE FAIRE CONFIANCE

a. Une communication attentive :

Au Petit Bosquet, le dialogue et l'échange sont encouragés dans toutes les étapes de l'accueil.

Parents, professionnels, enfants, sont invités à s'exprimer pour mieux se connaître et se faire confiance. Les parents étant considérés comme premiers éducateurs de leurs enfants, leur place est primordiale et valorisée : ce lieu est le leur aussi.

b. Mettre des mots :

D'une manière générale, le travail de l'équipe est l'accompagnement aux familles. Il s'appuie sur une écoute active et un langage positif. Il s'agit d'écouter l'autre attentivement, de façon non directive et de l'observer. Les professionnels cherchent à instaurer la confiance et une empathie sans jugement.

Cette communication attentive et vigilante va permettre de comprendre les besoins des enfants et de leur famille pour :

- Adopter une attitude positive
- Adapter son comportement aux besoins exprimés
- Mettre des mots et expliciter les émotions et les sentiments

c. L'inscription :

Le moment de l'inscription de l'enfant est essentiel car c'est souvent la première rencontre avec la famille. Cette étape se fait sur rendez-vous de façon à ce que la responsable soit totalement disponible et ouverte aux parents. Chacun peut répondre sereinement aux questions et inquiétudes de l'autre. L'entretien se termine par une visite des locaux afin de présenter le personnel présent, d'échanger sur le fonctionnement et la pédagogie de la structure.

« Toi et moi vivons une relation que j'apprécie et veux sauvegarder » Thomas Gordon, psychologue

4. PREMIERS PAS A LA CRECHE

a. La familiarisation : de la souplesse.

Ce moment est primordial pour une bonne approche de l'enfant dans le lieu de vie. Il apprend à découvrir, observer, prendre en compte l'autre. Il est donc essentiel de prévoir du temps pour qu'il se déroule au mieux. Au Petit Bosquet, l'équipe de professionnels a choisi de ne pas avoir de schéma trop restrictif pour cette période. Elle souhaite créer un climat de confiance pour que l'enfant et sa famille puissent intégrer un nouvel environnement. Le besoin de se sentir bien, d'être compris et écouté permettra de se sentir en sécurité.

Lors de la visite qui suit l'inscription, les parents restent présents avec l'enfant afin de prendre le temps de rencontrer l'adulte de référence. Cette étape peut être difficile aussi pour les parents : les professionnels y sont attentifs. Un questionnaire et/ou une fiche de rythme servira de support.

Cette familiarisation se fera en douceur, progressivement, régulièrement et en plusieurs fois, suivant le rythme. C'est l'enfant qui guidera les adultes par ses réactions, pour définir la prochaine durée de l'accueil.

b. La notion de référence

Un professionnel référent est proposé au moment de la familiarisation. Indispensable dans un grand groupe d'enfants et une équipe importante, cette personne est un fil conducteur, interlocuteur privilégié de la famille. Le référent est un repère, un moyen de se situer par rapport à l'autre. La possibilité d'observation conjointe de la famille et du référent offre de partager toutes les étapes du développement de l'enfant durant sa vie à la crèche. La personne référente

n'a pas pour objectif d'isoler l'enfant mais bien de lui offrir la sécurité affective lui permettant de s'ouvrir aux autres en toute confiance.

c. Les séparations

Les séparations sont multiples. Elles ont lieu tout au long de la journée, qu'il s'agisse de quitter ses parents le matin, l'espace de vie et de jeux pour le repas, ou l'établissement pour retrouver sa famille le soir.

Le langage, les signes, permettront de signifier à l'enfant l'au revoir et le retour, d'exprimer la confiance possible entre parents et professionnels, de reconnaître les émotions et sentiments qui peuvent se jouer.

Enfin, tout au long de la journée, les professionnels tentent de faire exister les parents de l'enfant, en les nommant, en parlant d'eux, de leur vie, de leur travail. Le langage trouve alors l'une de ses fonctions essentielles : faire exister ce que l'on ne voit pas, imaginer.

« Moi je découvre, moi je découvre les autres, moi avec les autres »

5. LA VIE QUOTIDIENNE

a. Un accueil individualisé

Par la parole et l'échange, le professionnel souhaite la bienvenue à l'enfant, en dialoguant. Il prend en compte l'enfant comme évoluant aussi dans un environnement qui lui est propre, sa maison, et sa famille.

Il s'agit de faire lien, d'assurer une continuité entre « la vie à la maison » et « la vie à la crèche ».

Les parents ont donc toute leur place dans ce lieu. Dans cette logique, chacun est vigilant sur la transmission d'informations concernant l'enfant, sur sa confidentialité et sa familiarité.

Chez les Moussaillons, les notes seront plus précises afin de répondre confortablement à leurs besoins plus précis.

Le lieu est identifié dès le hall d'entrée pour permettre aux familles d'être accueillies dans leur espace respectif qu'elles soient chez les Moussaillons ou Les Matelots. L'utilisation de l'espace et l'aménagement des locaux sont essentiels dans l'acquisition d'un sentiment de sécurité favorable aux nouvelles expériences que l'enfant tentera. C'est ce qui mènera l'enfant vers plus d'autonomie.

b. Des repas conviviaux (collation/repas /goûter)

C'est l'éveil des sens, un moment d'échange !

Ce moment est ritualisé : une chanson annonce souvent le passage « à table ».

L'enfant mange selon son besoin. Il n'est pas obligé de manger ni de goûter. L'équipe estime que l'enfant doit apprendre à reconnaître son appétit et favorise le plaisir de manger. Les aliments sont nommés.

Les Moussaillons : moment privilégié avec les professionnels présents pour communiquer et éveiller l'exploration sensorielle des enfants (je découvre les formes, les couleurs, avec ou sans les mains...). L'espace est sécurisé. L'équipe travaille en étroite collaboration avec les familles pour introduire aliments, goûts et textures progressivement. La diversification se fait en continuité de ce qui est initié à la maison.

Les Matelots : moment de partage d'un même repas autour de la table (trois tables dans la salle à manger dans un cadre sécurisant). Dans une ambiance agréable, l'enfant peut discuter, mais aussi stimuler tous ses sens (goût, toucher odorat) et exercer sa motricité fine et l'autonomie (se servir seul, utiliser un petit couteau, découvrir les textures -hachés, morceaux, le chaud, le froid-...)

Ce temps de Repas est un temps où l'enfant doit pouvoir explorer à son rythme. Il peut être pris aussi dehors dans le jardin ou sous forme de pique-nique ponctuellement.

c. Un sommeil respecté

Le sommeil fait partie du rythme de l'enfant. C'est un moment qui permet de se laisser aller à dormir, à « se couper » du monde. L'enfant n'est pas obligé de dormir, un temps de repos est proposé.

Les chambres et les lits sont attribués aux enfants qui viennent en accueil régulier. Les enfants en accueil occasionnel sont dès que possible dans une chambre attitrée. Les espaces sont définis pour de meilleurs repères.

Les Moussaillons : le coucher se fait en fonction des besoins de l'enfant, de son rythme. L'équipe privilégie l'accompagnement individuel pour que l'enfant devienne autonome et apprenne à s'apaiser par lui-même.

Les Matelots : ce temps est ritualisé par un moment calme avant le coucher afin de préparer l'enfant à la sieste.

L'adulte est présent, il prépare à l'endormissement. Il fait de cet accompagnement un moment rassurant, parfois avec des musiques douces, relaxantes. Le but est d'assurer une sécurité affective, de favoriser un réveil échelonné au rythme de chaque enfant. Il est convenu de ne pas réveiller l'enfant, partant de l'idée que s'il dort, c'est que son corps en a besoin. Il est toutefois possible de discuter avec l'équipe, dans des situations exceptionnelles, sur ce temps de sommeil.

d. Des soins personnalisés, singuliers

C'est un moyen donné pour être propre, pour conserver la santé. C'est aussi le moment de découvrir son corps, de parfaire son autonomie.

Les Moussaillons : l'équipe prend le temps d'avoir un contact, un dialogue. Elle essaye de rendre l'enfant acteur en l'accompagnant dans ses mouvements, en lui nommant les parties de son corps.

Les Matelots : de la même façon, le contact est abordé. Les enfants qui vont aux toilettes (pots ou WC), y vont seuls et demande de l'aide à l'adulte s'ils en ont besoin. Ils se lavent les mains après. Ils apprennent l'hygiène tout en s'amusant avec l'eau. Ils prennent le temps de se déshabiller, de s'habiller.

Les couches lavables sont acceptées en respectant parfaitement l'utilisation des accessoires adéquats, tout en tenant compte du modèle le plus adapté au besoin de l'enfant pour son bien-être.

L'acquisition de la propreté s'accompagne en étroite relation avec les parents : la couche ou les sous-vêtements seront proposés pour s'adapter à ce qui se passe à la maison.

L'enfant est respecté dans son droit à l'intimité.

e. Des ateliers ... ou non

Le matériel proposé au Petit Bosquet pour les jeux ou la vie quotidienne est facilement utilisable par les enfants. Ainsi ils peuvent expérimenter sans prendre de risque.

Les temps d'ateliers ne sont jamais imposés à l'enfant qui peut choisir d'y participer ou non. Il s'agit de lui proposer de faire des expériences sensorielles ou motrices, généralement en groupe. L'objectif n'est pas de produire absolument. Mais plutôt de passer un moment agréable ensemble : manipuler, toucher, sentir, écouter, regarder, jouer, les activités proposées sont autant d'occasions d'observer, d'apprendre et de progresser dans le plaisir.

Pour autant, l'équipe estime aussi importants certains instants de la vie quotidienne suscitant expérience et observation : mettre ses chaussures, manger, s'habiller permettent aussi d'apprendre et de développer des compétences.

L'enfant peut trouver des repères dans l'aménagement de l'espace. Ce dernier évolue au long de l'année tout en conservant des fonctions diversifiées pour permettre à l'enfant de choisir (coin lecture, dinette, encastrements, cachettes...). Le danger est limité de façon à ce qu'il grandisse tranquillement et explore chaque recoin.

Le jeu libre choisi par l'enfant permet des rencontres spontanées, le respect de l'isolement, de ses préférences et de ses champs d'intérêt. L'adulte est proche, observe, n'intervient pas forcément.

L'espace entre les Moussaillons et Matelots peut rester ouvert afin que la collectivité soit également l'occasion de partager des moments avec les autres et permettre le passage en douceur entre les groupes.

« Aide-moi à faire seul » Maria Montessori, médecin/pédagogue

6. S'ÉVEILLER ET S'OUVRIRE AU MONDE : DU QUOTIDIEN À L'ÉVÉNEMENT

a. Dehors, un cadre favorable :

L'établissement est situé dans un cadre verdoyant, privilégié, en contact direct avec la nature, la vie sociale et familiale de la ville. Le parc de jeu sur lequel s'ouvre la crèche, permet une continuité de l'apprentissage de la vie sociale. La proximité des bords de Drôme et du bois offrent de belles possibilités de sortie, de sensibilisation à la nature et aux paysages.

Le Petit Bosquet bénéficie d'un cadre idéal dont chacun peut profiter.

Un jardin extérieur sécurisé offre un espace de jeux : support éducatif riche. Les jardinières permettent la préparation d'un petit potager, l'observation des insectes et plantes appellent bien des compétences de l'enfant. La présence d'un composteur permet une sensibilisation à l'environnement. Aussi, l'équipe accompagne les enfants dehors dès que cela est possible.

Par ailleurs, la proximité des **bords de Drôme aménagés** et sans danger permet de nombreuses promenades avec ou sans but particulier, sinon celui d'observer les évolutions d'une rivière et d'un paysage faisant partie de la culture des jeunes enfants de Crest.

Enfin, **les sorties organisées** comme le marché, la médiathèque, les partenariats, outre l'intérêt éducatif, permettent aux enfants d'aller vers d'autres lieux et d'autres personnes. Ce sont des occasions qui élargissent le monde de l'enfant tout en maintenant le lien avec l'environnement

proche du Petit Bosquet. Dès que cela est possible, des actions en commun se font avec les services voisins comme l'Accueil de Loisirs, le Relais Petite Enfance ou l'Accueil Jeunes.

b. Et dedans ?

Enfin, l'extérieur, l'autre, c'est aussi « celui qui vient », l'intrus, le nouveau : les intervenants, les stagiaires apportent leurs compétences et un autre regard sur les enfants. Toujours accueillis par l'équipe, présentés et accompagnés auprès des enfants, ils permettent aux professionnels d'enrichir et de diversifier leurs expériences et aux enfants de rencontrer d'autres personnalités.

c. L'autonomie de l'enfant

La prise de risque vers l'autonomie est rendue possible grâce à un environnement sécurisant.

L'enfant se sent bien lorsqu'il se développe à son rythme et avec ses particularités qui sont respectées. Les adultes sont donc toujours attentifs à cela. En faisant des propositions adaptées à chaque enfant, il s'agit de ne pas rendre l'enfant toujours dépendant de l'adulte.

Par exemple : l'enfant est toujours installé dans une position qu'il maîtrise. Il peut ainsi progresser à son rythme. Chez le bébé, on recherche le mouvement harmonieux et spontané en évitant des positions statiques qui entravent sa liberté de mouvement.

D'une manière générale, le défi est considéré comme stimulant et le plaisir de la réussite d'autant plus important qu'elle est rendue possible grâce à l'enfant seul. L'adulte est présent pour accompagner seulement.

Les professionnels valorisent verbalement les progrès, l'éventuel échec étant plutôt considéré comme une découverte, un apprentissage.

« Les enfants ont besoin de liberté pour apprécier les infinies ressources de leurs mains, de leurs yeux et de leurs oreilles, les ressources des formes, des matériaux, des sons et des couleurs. » Loris Malaguzzi, enseignant/pédagogue

7. DES RENCONTRES ET DES REGLES

Le « Petit Bosquet » est un espace de vie collectif. Comme dans toute société, cette vie à plusieurs nécessite des règles, des interdits auxquels l'enfant se voit confronté pour apprendre à vivre avec les autres. Les règles fixées ont du sens : elles concernent la sécurité, le respect de l'autre ou de soi, du matériel etc. Pour qu'elles soient comprises par l'enfant, il est nécessaire d'expliquer leur cause et leur but et de les répéter souvent.

Mais énoncer des règles c'est apporter de l'attention à l'enfant. Le jeune enfant n'a pas toujours la possibilité de distinguer la négation. Dans l'objectif d'une communication positive, l'équipe préfère le rappel d'autorisations que celui d'interdits. Par exemple : on évite de dire « vous ne devez pas courir » et choisir de dire « à la crèche, on marche ».

Certaines règles sont strictes car elles envisagent un interdit « universel » : il est interdit de faire mal, ou de se mettre en danger. D'autres sont plus souples car elles s'adaptent au moment et à la situation. Dans ce cas, on favorise un langage positif. Par exemple : à l'intérieur on reste calme lorsque les copains dorment. Dehors, on peut courir et crier. Mais si c'est la fin de journée, qu'il y a de la place, il sera autorisé de courir dans la crèche.

Dans tous les cas, là encore, la parole est le socle et souvent une alternative aux actes : l'enfant peut faire en étant encouragé, en posant des questions, en proposant des dérivatifs.

CONCLUSION

La notion de projet impliquant le mouvement, il est nécessaire de prévoir régulièrement le bilan et l'évaluation de ce projet, ainsi que son adéquation à l'évolution du projet social.

Alors, les rencontres et l'esprit d'ouverture permettent à l'enfant de grandir dans le respect de sa personnalité et de sa culture. Les professionnels accompagnent l'enfant de la séparation à la socialisation, dans un lieu joyeux, chaleureux et bienveillant, pour que le lieu de garde devienne un lieu de vie ouvert à tous.

Document élaboré par le service Petite enfance de la Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans.

Validé au conseil communautaire le 23 juin 2022

Muriel LORENZETTI
Vice-Présidente,
Déléguée à la Petite Enfance,
Enfance, jeunesse

Denis BENOIT,
Président

ANNEXES

I. EXTRAIT DES FICHES DE POSTE SERVICES PETITE ENFANCE

1. DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

a. Missions

Direction, gestion administrative et financière d'une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans.

b. Compétences

Savoir : instances et processus de décision de la collectivité. Gestion et animation d'équipe, analyse des besoins et des caractéristiques des familles accueillies. Elaboration de projets pédagogiques et connaissances juridiques (règlementation en matière d'accueil jeune enfants). Développement de moyens de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant. Développement de modes de préventions des maladies infantiles, détection de signes de maltraitance et procédure à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.

Savoir-faire : qualité de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Management d'équipe. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Capacités rédactionnelle et comptable. Utilisation de l'outil informatique et du logiciel petite enfance. Maîtrise des règles et des consignes de sécurité et d'hygiène.

2. DIRECTION ADJOINTE EN CRECHE

a. Missions

Assurer les missions clefs (sociales, éducatives, préventives etc.) pour l'accueil des enfants, de leurs familles et l'accompagnement pédagogique de l'équipe.

Remplacer le directeur s'il est absent. Encadre l'équipe de professionnels en l'absence du directeur, notamment organisation générale, absence et remplacement des agents, mesures d'urgence. Fonctions de régisseur principal ou secondaire.

b. Compétences

Savoir : animer un groupe, analyser les besoins et les caractéristiques des familles accueillies. Connaissance du développement de l'enfant. Mettre en œuvre les projets pédagogiques. Favoriser le travail de réflexion de l'équipe. Mettre en place les modes de préventions des maladies infantiles. Détecter les signes de maltraitance et procédures à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.

Savoir-faire : Qualité de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Transmettre ses idées et pratiques. Sens de l'organisation. Observation et analyse.

3. EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS, REFERENT EDUCATIF

a. Missions :

Assurer les missions clefs pour l'accueil des enfants, de leurs familles et l'accompagnement pédagogique de l'équipe.

b. Compétences :

Savoir : animation d'un groupe, analyse des besoins et des caractéristiques des familles accueillies. Connaissance du développement de l'enfant et des enjeux sur la famille et la petite enfance. Elaboration de projets pédagogiques. Favoriser le travail de réflexion de l'équipe, développement de moyens de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant. Développement de modes de préventions des maladies infantiles, détection de signes de maltraitance et procédure à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.

Savoir-faire : qualité de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Transmettre ses idées et pratiques. Organisation, observation et analyse.

4. REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF, REFERENT HYGIENE ET SECURITE

a. Missions :

Apporte son concours aux directrices des crèches pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être, à la santé et au développement de tous les enfants, dans l'exercice de ses compétences.

Référente santé et accueil inclusif, intervient selon l'article R 2324-39 du code de la santé publique

Accueil de l'enfant et de sa famille au sein du Petit Bosquet.

Mise en place des protocoles santé, ménages et sécurité, encadrement des agents de propreté au Petit Bosquet

b. Compétences :

Savoir : connaissance du développement de l'enfant, des soins, des protocoles de sécurité, d'hygiène et de soin. Connaissance des partenariats santé. Travail en équipe.

Savoir être : qualités de dialogue, de communication. Dynamisme, psychologie infantile.

5. AUXILIAIRE DE PUERICULTURE AVEC CONTINUE DE DIRECTION

a. Missions :

Accueil et encadrement des enfants et de leur famille d'une structure d'accueil de jeunes enfants. Assure les missions de responsabilités courantes en l'absence de la directrice ou de son adjointe.

Continuité de direction : missions courantes en cas d'absence de la directrice ET de son adjointe. Gestion éventuelle des urgences sous couvert de la collectivité.

b. Compétences :

Savoirs : connaissance du développement de l'enfant, des soins, animation d'activités, travail en équipe. Assurer sa sécurité, celle des autres agents présents et celle des usagers.

Savoir-faire : rendre compte de manière écrite et orale des dysfonctionnements relatifs au bon fonctionnement du service, mettre en pratique les préconisations en matière d'hygiène et de sécurité et les consignes de pratiques des engins et des outils mis à disposition. Utilisation des EPI. Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité.

Savoir être : qualités de dialogue, de communication. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile.

6. ANIMATRICE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

a. Missions :

Accueil et encadrement des enfants et de leur famille d'une structure d'accueil de jeunes enfants. Organise et assure l'accueil des enfants et des familles. Met en place des activités qui contribuent au développement de l'enfant.

b. Compétences :

Savoir : analyse des besoins et des caractéristiques des familles accueillies, techniques d'écoute active, de communication et d'observation. Développement de modes de prévention des maladies infantiles, détection de signes de maltraitance et procédure à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans. Notions sur les techniques d'animation, la mise en place d'ateliers ludiques, d'éveil et d'expressions. Bienveillance et pédagogie positive.

Savoir-faire : qualités de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure. Maîtrise des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Proposer à l'enfant un système de relations assurant sa sécurité affective et physique. Aider l'enfant à acquérir progressivement des gestes et comportements autonomes. Elaborer des projets d'activité en lien avec les projets pédagogiques.

7. AGENT DE PROPETE ET DE SERVICE

c. Missions :

Nettoyage des bâtiments de la CCCPS, veille à l'état de propreté des bâtiments, leur accessibilité, signale les actes de vandalisme et les dégradations. Chargé de l'organisation et du service des repas aux jeunes enfants.

d. Compétences générales :

Savoir : connaissance des produits et des machines de nettoyage. Assurer sa sécurité, connaître les conditions d'utilisation et de stockage des produits, connaître et appliquer les règles de base du tri sélectif. Connaissance des techniques de nettoyage en structure enfance et petite enfance.

Savoir-faire : rendre compte de manière écrite et/ou orale, connaissance des circuits internes et externes de l'information, travail en équipe. Appliquer les instructions relatives à l'hygiène et la sécurité au travail utiliser les techniques et produits indiqués par le chef d'équipe.

II. EXTRAITS DE LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (Document de 17 pages disponible entièrement au sein de la crèche)

Ministère des Familles, de
l'Enfance et des Droits des
femmes

1. DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

2. ACCUEILLIR LES FILLES, LES GARÇONS ET LEURS FAMILLES DE LA NAISSANCE A TROIS ANS

L'enfant est le cœur de métier des professionnel.le.s auquel.le.s il est confié par ses parents. Il doit être au cœur des orientations politiques qui organisent son accueil.

Ce texte définit le cadre commun, les principes et les valeurs essentielles que partagent les professionnel.le.s de l'accueil du jeune enfant. Il concerne l'ensemble des modes d'accueil, individuels et collectifs, et s'adresse à toutes celles et ceux qui les conçoivent, les mettent en œuvre et les font progresser : élu.e.s, gestionnaires, spécialistes, institutions et services, professionnel.le.s et parents. Ce cadre d'orientation est issu des recommandations d'un travail approfondi de concertation scientifique et publique, auquel l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant ont été associés pendant près d'une année.

Dans un mode d'accueil bienveillant et instruit de ses besoins spécifiques, le jeune enfant débute sa recherche pour connaître et comprendre le monde. En compagnie des autres, il apprend à y trouver sa place, son expression propre et sa liberté. En lien avec les familles, les modes d'accueil posent ainsi les bases d'une citoyenneté épanouie et responsable.

Les petites filles et les petits garçons vivent, de leur naissance à leur troisième année, une période cruciale et spécifique de leur développement, qui pose les bases de la construction de leur personnalité, de leur rapport aux autres et au monde. La prime enfance est fondatrice de la personne, sans être prédictive de son avenir. À cet âge, et pour qu'un petit humain se reconnaisse lui-même comme tel, il faut que d'autres humains prennent soin de lui avec affection et avec la considération que mérite sa personne et la promesse d'avenir qu'il représente, pour lui, et pour la société. Le petit enfant naît en attente de leurs regards, de leurs gestes et paroles, qui donneront sens à ses perceptions, ses sensations, ses expressions, et ses expériences. L'ensemble des professionnel.le.s qui accueillent les tout-petits, et prennent le relais des familles qui les leur confient, jouent donc un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement physique, affectif, cognitif et social des enfants.

Chaque enfant, chaque famille, est unique. Ils s'inscrivent en même temps dans une société en évolution. Les petites filles et petits garçons accueilli.e.s portent leur histoire et leur singularité. Quel que soit le mode de vie de leur famille, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, toutes et tous doivent pouvoir être accueilli.e.s ensemble. Le développement des modes d'accueil est, par ailleurs, un objectif à poursuivre afin d'accueillir les enfants qui en sont encore éloignés, dans une perspective de mixité sociale et d'inclusion, conditions d'une citoyenneté partagée.

Le secteur de la petite enfance s'adapte aux transformations sociales, familiales, culturelles et à l'évolution des savoirs. Les modes d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient individuels ou collectifs, doivent répondre aux attentes spécifiques de chaque enfant, en lien avec sa famille, en favorisant le vivre ensemble et l'égalité entre tous les enfants. Ils doivent offrir aux enfants les conditions d'un accueil sécurisant, personnalisé, ludique, encourageant sa vitalité

découvreuse, son désir d'apprendre, de s'exprimer et de se socialiser. Accueillir le jeune enfant, c'est prendre soin de sa vulnérabilité et de ses potentialités. L'accueil de la petite enfance est ouvert sur le monde environnant, la nature, la culture, les sciences. Les professionnel.le.s accueillent les enfants avec compétence, sensibilité, affection, et respect.

Pour remplir cette mission, les professionnel.le.s bénéficient de formations, initiales et continues, qui prennent en compte le dernier état des connaissances en matière de développement de l'enfant, en s'inspirant des avancées de la recherche, de l'expérience des métiers, et en intégrant les exigences liées à la reconnaissance de l'enfant et de ses droits fondamentaux. Ces formations permettent d'établir des passerelles entre les diplômés, de garantir les progressions de carrière et de développer une culture commune à toutes les personnes intervenant auprès des enfants, ou œuvrant pour l'organisation de leur mode d'accueil.

La France est un pays pionnier de l'accueil des jeunes enfants. Si le système qu'elle a mis en place constitue une référence internationale, il est marqué, du fait de sa longue histoire, par une grande diversité des modes d'accueil, des profils de professionnel.le.s spécialisé.e.s, et des références scientifiques d'appui.

Le gouvernement a l'ambition de poursuivre la structuration du secteur de la petite enfance, de contribuer à la formation d'une identité commune à l'ensemble des professionnel.le.s qui s'y impliquent et de définir des objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs du domaine.

Le texte-cadre national pour l'accueil des jeunes enfants constitue une référence pour les professionnel.le.s de l'accueil individuel et collectif, les gestionnaires de structures, les formateurs, les services chargés de l'agrément et du contrôle des différents modes d'accueil, qui ont pour priorité le développement, l'épanouissement et le respect des droits des enfants, en relation avec leurs familles.

Ce texte-cadre expose les principes que la France adopte, en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens. En prenant en compte les besoins fondamentaux des tout-petits, il reformule les pratiques professionnelles à partir du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, et explicite la manière dont le monde de la petite enfance peut poser les bases nécessaires à un développement complet et harmonieux, respectueux des droits, des besoins et de la singularité de chaque petite fille et de chaque petit garçon.



FIN